

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **21 octobre 2013**

Délibération n° 2013-4228

commission principale : **développement économique**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Attribution d'une subvention à l'Union régionale des entreprises d'insertion (UREI) pour son programme d'actions 2013 dans le cadre du développement d'activités économiques et environnementales

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Besson

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 11 octobre 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 23 octobre 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mmes Pédrini, Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Peytavin, Laurent, MM. Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mme Baume, M. Bernard B., Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Forissier, Fournel, Galliano, Geourjon, Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Millet, Morales, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Claisse), MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Abadie (pouvoir à M. Reppelin), Arrue, Colin (pouvoir à Mme Vullien), Mmes Frih (pouvoir à M. Rudigoz), Ait-Maten (pouvoir à M. Ariagno), Bab-Hamed (pouvoir à M. Lévêque), Benelkadi (pouvoir à M. Kabalo), Bocquet (pouvoir à Mme Levy), MM. Bolliet (pouvoir à M. Ferraro), Chabert (pouvoir à M. Lelièvre), Fleury (pouvoir à M. Grivel), Gentilini (pouvoir à M. Buffet), Mme Ghemri (pouvoir à M. Plazzi), MM. Lambert (pouvoir à M. Lebuhotel), Lyonnet (pouvoir à M. Bousson), Martinez (pouvoir à Mme Dubos), Ollivier (pouvoir à M. Suchet), Mme Palleja, MM. Serres (pouvoir à M. Roche), Thivillier (pouvoir à M. Millet).

Absents non excusés : MM. Flaconnèche, Genin, Muet, Nissanian, Rousseau, Turcas, Vurpas.

Conseil de communauté du 21 octobre 2013**Délibération n° 2013-4228**

commission principale : développement économique

objet : **Attribution d'une subvention à l'Union régionale des entreprises d'insertion (UREI) pour son programme d'actions 2013 dans le cadre du développement d'activités économiques et environnementales**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local

Le Conseil,

Vu le rapport du 2 octobre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'Union régionale des entreprises d'insertion (UREI) est une association loi 1901 créée en 1984, dont l'objet est de regrouper les entreprises d'insertion et des entreprises de travail temporaire en insertion sur la Région Rhône-Alpes. Elle fédère actuellement environ 54 entreprises adhérentes sur l'ensemble de la Région, ce qui représente plus de 3 000 emplois salariés en insertion.

Ces entreprises assurent un triple rôle : économique avec des exigences de compétitivité, de rentabilité et de durabilité, social avec l'accueil de personnes exclues, et sociétal en développant une autre économie au service du territoire et de l'humain.

La vocation de l'UREI est de promouvoir le modèle de ces entreprises, de les représenter auprès des partenaires publics, économiques et sociaux et enfin d'accompagner et soutenir les entrepreneurs d'insertion dans leurs démarches de création ou de développement.

Les entreprises de l'économie sociale et solidaire positionnées sur le champ spécifique de l'environnement ne sont pas toujours spontanément repérées comme de véritables entreprises avec un potentiel de développement, alors qu'elles sont en nombre important à y intervenir.

L'UREI Rhône-Alpes développe une action spécifique dans ce domaine pour, notamment, assurer le développement des activités des entreprises de l'insertion qui œuvrent dans cette filière en apportant à celle-ci les valeurs propres à l'économie sociale et solidaire (gouvernance, concertation, utilité sociale, etc.). Cette action se conduit en partenariat avec les différents Clusters "Environnement" présents sur la région et fait l'objet d'un engagement spécifique au titre du contrat sectoriel régional dédié à l'économie sociale et solidaire.

a) - Objectifs

La Communauté urbaine de Lyon a initié une démarche pour développer l'économie sociale et solidaire. En effet, dans un contexte socio économique bouleversé par la crise, les acteurs de l'économie sociale et solidaire (associations, fondations, mutuelles de santé et d'assurances, banques coopératives, coopératives de production, coopératives d'artisans, coopératives d'acheteurs, coopératives d'activité et d'emploi) ont démontré leur contribution économique au maintien de l'emploi et de l'activité économique sur le territoire. Ils représentent, aujourd'hui, plus de 12 % des établissements privés et assurent plus de 9 % des emplois salariés en "équivalent temps plein" de l'agglomération lyonnaise, notamment dans le secteur associatif dédié à l'éducation, l'action sociale, la santé ou la culture.

Le soutien de la Communauté urbaine porte en 2013 sur l'animation des structures représentatives de l'économie sociale et solidaire et du plan d'actions élaboré pour s'intégrer aux différentes politiques publiques promues par la Communauté urbaine. Celui-ci s'articule autour de 4 axes :

- favoriser le développement de l'entrepreneuriat en économie sociale et solidaire, en synergie avec le plan d'actions de Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat,
- professionnaliser les acteurs de l'économie sociale et solidaire et structurer les réseaux par le développement de pôles de compétences,
- connaître et faire connaître l'économie sociale et solidaire,
- soutenir des projets d'agglomération, notamment autour de l'habitat coopératif, du commerce équitable ou la création de nouvelles filières économiques.

La Communauté urbaine souhaite soutenir l'action présentée par l'UREI dans la mesure où celle-ci répond à l'objectif de créer de nouvelles filières économiques sur l'agglomération.

b) - Compte-rendu des actions conduites en 2012 et bilan

Par délibération n° 2012-3273 du 8 octobre 2012, le Conseil de communauté a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 20 000 € au profit de l'UREI Rhône-Alpes pour la mise en œuvre du programme d'actions sur le développement d'activités économiques environnementales.

Une étude, conduite en première phase, a permis d'identifier un certain nombre de filières et de projets porteurs pour les entreprises d'insertion et de l'économie sociale et solidaire, en lien avec leurs territoires, leurs savoir-faire, leur capacité d'innovation, d'adaptation et de réponses. Sur cette base, 5 secteurs/filières privilégiés d'activités ont été retenus, pour lesquels des projets innovants peuvent être prioritairement accompagnés par les structures de l'ESS au sein de ce projet : filière déchets (collecte-tri-valorisation), filière chimie-environnement, filière logistique, filière éco-construction, éco-rénovation et bâtiment, filière bois/biomasse.

7 projets ont été identifiés, début 2013, dont 3 sur le territoire de la Communauté urbaine, et sur lesquels la démarche s'est concentrée pour favoriser la création d'une activité économique pérenne :

- phyto-épuration par roseaux (Société OASURE à Saint Just-Saint Rambert), avec un travail sur les besoins et une expérimentation sur le traitement des eaux en lien avec les services de la Communauté urbaine,
- gestion intégrée des déchets organiques professionnels : collecte et méthanisation (FilàFil à Lyon),
- projet de création d'une plateforme de tri des textiles (porteur du projet en cours de repositionnement à Lyon),
- conserverie/légumerie de produits bios (entreprise EIDRA à Rumilly),
- création d'une plateforme de valorisation des déchets textiles et de préparation de matière première secondaire (Saint Chamond - projet TRIMATEX),
- pôle "mobilité durable" sur le bassin de Bourg-en-Bresse (AG2i, Bourg-en-Bresse),
- mise en place d'une activité de démantèlement des matelas usagés (ENVIE 2 E Loire).

c) - Programme d'actions pour 2013 et plan de financement prévisionnel

Il s'agit d'accélérer, sur la période 2013-2014, le développement d'activité pour les entreprises de l'économie sociale et solidaire dans le secteur environnemental.

Il s'agit, en 2013, de structurer les coopérations et les partenariats par filière, à l'échelle régionale et au niveau local et de développer des partenariats entre ces projets et les entreprises "classiques" par la mise en place de groupes de travail thématiques (par filières), développer des "services" en appui aux structures et porteurs de projets, ancrer les projets identifiés dans les stratégies de territoires : plan climat air énergie, agendas 21, plan de déplacements urbains (PDU), etc.

Complémentairement, l'action conduite en 2013-2014 doit conduire à identifier les territoires où l'économie sociale et solidaire peut impulser des dynamiques de développement d'une écologie industrielle sur des filières spécifiques, identifier des projets et expérimentations en lien avec les besoins du territoire (gestion des ouvrages de rétention des eaux pluviales sur la Communauté urbaine, approvisionnement des cantines collectives, etc.), amorcer une intégration dans les politiques de développement économique et d'innovation de la Communauté urbaine.

Le plan d'actions doit permettre la création de 50 emplois à l'issue des 3 années d'actions et conforter l'activité existante des structures de l'économie sociale et solidaire.

Budget prévisionnel juillet 2013-juillet 2014

Charges	Montant	Produits	Montant
charge de personnel	56 790	Région Rhône-Alpes	40 000
charges de l'action	33 338	Communauté urbaine de Lyon	20 000
		fondations/autres financeurs	15 000
		participation des entreprises	15 128
Total	90 128	Total	90 128

Il est donc proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 20 000 € au profit de l'UREI pour son programme d'actions 2013 dans le cadre du développement d'activités économiques et environnementales ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

Où l'intervention de madame le rapporteur précisant que dans le paragraphe commençant par "7 projets ont été identifiés, etc" du "b) - Compte rendu des actions conduites en 2012 et bilan", il convient de lire :

"6 projets ont été identifiés, début 2013, sur lesquels la démarche s'est concentrée pour favoriser la création d'une activité économique pérenne :

- phyto-épuration par roseaux (Société OASURE à Saint Just-Saint Rambert), avec un travail sur les besoins et une expérimentation sur le traitement des eaux en lien avec les services de la Communauté urbaine,

- projet de création d'une plateforme de tri des textiles (porteur du projet en cours de repositionnement à Lyon),

- conserverie/légumerie de produits bios (entreprise EIDRA à Rumilly),

- création d'une plateforme de valorisation des déchets textiles et de préparation de matière première secondaire (Saint Chamond - projet TRIMATEX),

- pôle "mobilité durable" sur le bassin de Bourg-en-Bresse (AG2i, Bourg-en-Bresse),

- mise en place d'une activité de démantèlement des matelas usagés (ENVIE 2 E Loire)".

Au lieu de :

"7 projets ont été identifiés, début 2013, dont 3 sur le territoire de la Communauté urbaine, et sur lesquels la démarche s'est concentrée pour favoriser la création d'une activité économique pérenne :

- phyto-épuration par roseaux (Société OASURE à Saint Just-Saint Rambert), avec un travail sur les besoins et une expérimentation sur le traitement des eaux en lien avec les services de la Communauté urbaine,
- gestion intégrée des déchets organiques professionnels : collecte et méthanisation (FilàFil à Lyon),
- projet de création d'une plateforme de tri des textiles (porteur du projet en cours de repositionnement à Lyon),
- conserverie/légumerie de produits bios (entreprise EIDRA à Rumilly),
- création d'une plateforme de valorisation des déchets textiles et de préparation de matière première secondaire (Saint Chamond - projet TRIMATEX),
- pôle "mobilité durable" sur le bassin de Bourg-en-Bresse (AG2i, Bourg-en-Bresse),
- mise en place d'une activité de démantèlement des matelas usagés (ENVIE 2 E Loire) ;

DELIBERE

1° - Approuve :

- a) - les modifications proposées par madame le rapporteur,
- b) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 20 000 € au profit de l'Union régionale des entreprises d'insertion (UREI) pour son programme d'actions 2013 dans le cadre du développement d'activités économiques et environnementales,
- c) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et l'UREI définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense de fonctionnement correspondante de 20 000 € sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2013 - compte 657 4 - fonction 90 - opération n° 0P01O1578.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 23 octobre 2013.